

# Convocation aux examens

## Master 1 Hôtellerie

### 1ère session - Janvier 2026 (remplacement épreuve du **07/01/2026**) Semestre 1

| Date            | Heure       | Salle    | Epreuve                      |
|-----------------|-------------|----------|------------------------------|
| 19 janvier 2026 | 17H00-18H30 | ATHLETIS | UE2 – Acteurs et territoires |

#### IMPORTANT

- Vous devez vous présenter en salle d'examen **30 minutes avant le début des épreuves**
- Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. A défaut, vous devez justifier de votre identité à l'aide d'un document original et officiel comprenant une photo
- Seuls les dictionnaires papier français-étranger et vocabulaire sont autorisés pour les étudiants étrangers, aucun dictionnaire électronique ne pourra être utilisé.
- Nous vous invitons à préparer une pochette transparente avec tous les éléments nécessaires pour composer (stylo, crayons de papier, etc.) ;
- Toute fraude aux examens est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant.e coupable.